



## SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P.4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : [cgtmoze@aim.com](mailto:cgtmoze@aim.com)

Site : [www.cgtmoze.e-monsite.com](http://www.cgtmoze.e-monsite.com)



### Compte-rendu **UNIFED** de la commission paritaire de branche du 06 mai 2014

La CPB s'est tenue le 06 mai 2014 en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la branche (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et SUD).

Plusieurs thèmes étaient à l'ordre du jour : l'accord relatif au contrat de génération (entreprises de 50 à moins de 300 salariés), l'incidence dans les instances d'UNIFED de l'arrivée de SUD en qualité d'organisation syndicale représentative.

**La CFDT, la CFE-CGC et la CFTC ont indiqué qu'elles étaient signataires de l'accord-cadre relatif à la santé et à la qualité de vie au travail.**

#### **1. Contrat de génération**

Le texte en discussion a été complété par une disposition nouvelle proposée par la CGT actant un engagement de recrutement de 10% de jeunes en situation de handicap parmi les 1000 jeunes de moins de 30 ans dont le recrutement en CDI est prévu au cours des 3 années suivant l'entrée en vigueur de l'accord.

En ce qui concerne les jeunes, l'accord cadre prévoit :

- la mise en place d'un parcours d'accueil dans l'entreprise,
- la désignation d'un référent ayant pour mission de faciliter l'intégration des jeunes,
- la mise en œuvre d'entretiens de suivi et d'intégration du jeune,
- un accès privilégié aux formations diplômantes, qualifiantes ou certifiantes pour les jeunes non diplômés,
- l'accès à des formations complémentaires participant à l'insertion dans le marché du travail.

L'accord cadre rappelle également l'attachement de la branche au recours à l'alternance et aux stages comme vecteur d'intégration à la collectivité de travail.

L'accord-cadre s'engage à ce que le recrutement des salariés d'au moins 55 ans représentent 8% du total des embauches réalisées et à ce que soit maintenu le nombre de 39 000 salariés d'au moins 55 ans ressortant de l'Enquête emploi 2012 de l'Observatoire de la branche.

En ce qui concerne les salariés seniors, l'accord-cadre prévoit :

- la prévention de la pénibilité à travers la diffusion des bonnes pratiques et la sollicitation d'organismes spécialisés en la matière,
- l'incitation au développement d'actions de formation et d'information en vue du transfert des compétences,
- des mesures permettant aux salariés de préparer au mieux la transition entre activité et retraite (stage de préparation à la retraite, journée d'information),
- des actions favorisant la transmission des savoirs et des compétences.

Suite à une demande de la CFDT la prochaine commission paritaire approfondira la question de l'élaboration d'indicateurs de suivi de ces mesures.

## **2. Représentativité de SUD et fonctionnement des instances de la branche**

Les partenaires sociaux ont abouti sur la rédaction de plusieurs avenants de révision relatifs à la représentation et aux modalités de prise de décision au sein des instances paritaires de la branche UNIFED (UNIFAF, Observatoire, CPNE-FP et CPB), suite à la présence d'une sixième organisation syndicale.

Ces textes seront ouverts à la signature des organisations syndicales jusqu'au début juin.

**La prochaine CPB aura lieu le 09 juillet.**